



28 juin 2018

(18-4094)

Page: 1/1

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

## NOTIFICATION

### *Addendum*

La communication ci-après, datée du 28 juin 2018, est distribuée à la demande de la délégation de la Thaïlande.

---

L'objet du présent addendum est d'annoncer l'adoption, le 16 mai 2018, de l'Avis n° 41 du Comité de l'étiquetage de 2561 È.B. (2018) publié par le Bureau du Conseil de la protection des consommateurs (OCPB) notifiant que les accessoires de protection (coques) pour téléphones mobiles et tablettes contenant des substances chimiques liquides doivent être étiquetés comme produits réglementés. Ce texte avait fait l'objet de la notification G/TBT/N/THA/505 et entrera en vigueur 30 jours après la date de sa publication au Journal officiel (7 juillet 2018).

[https://members.wto.org/crnattachments/2018/TBT/THA/18\\_3329\\_00\\_x.pdf](https://members.wto.org/crnattachments/2018/TBT/THA/18_3329_00_x.pdf)

---